

L'agriculture biologique en Pays de la Loire

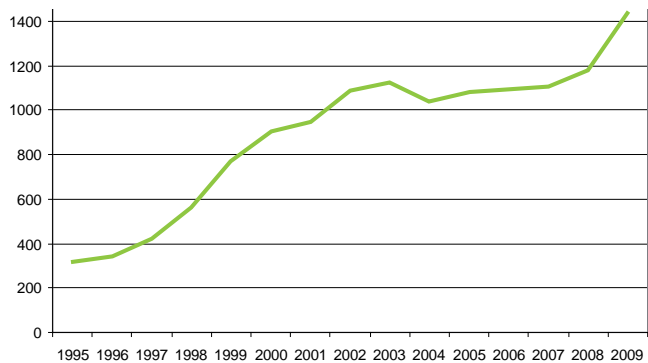
Ce document est une synthèse d'éléments disponibles auprès de l'Agence BIO, des Chambres d'Agriculture, de l'Observatoire Régional de l'agriculture biologique ainsi que du réseau des nouvelles des marchés (SNM). Non exhaustif, il a vocation à présenter des ordres de grandeur sur l'agriculture biologique et sa place dans les Pays de la Loire.

1. L'agriculture biologique se développe dans la région des Pays de la Loire

En 2009, en Pays de la Loire, près de 75 200 ha sont conduits en mode de production biologique (dont 21 % en conversion) par 1 437 exploitations. Au niveau national, la région se place en deuxième position derrière Midi-Pyrénées en termes de surface exploitée en agriculture biologique. Elle occupe la première place pour les surfaces fourragères, l'élevage bovin (vaches allaitantes, vaches laitières), les truies et les volailles de chair. Elle prend la deuxième place pour l'élevage de poules pondeuses et

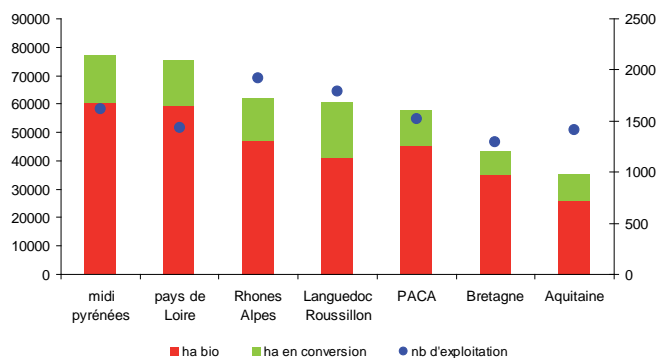
les grandes cultures et la quatrième en légumes. Neuf exploitations ligériennes biologiques sur dix sont totalement conduites en agriculture biologique alors qu'au niveau national la proportion d'exploitations mixtes est plus importante, notamment pour les nouveaux engagés (1 mixte/5 nouveaux engagés). En 2010, 296 agriculteurs se sont convertis à la bio en région Pays de la Loire, représentant 23 000 hectares (agrandissements inclus).

Fig. 1 - Evolution du nombre d'exploitations en mode de production biologique en Pays de la Loire



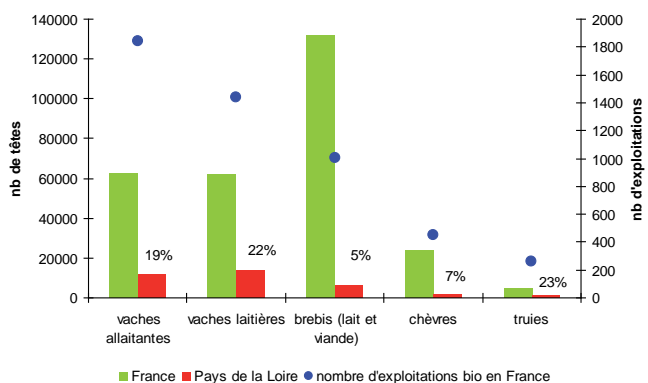
Source : Agence BIO

Fig. 2 - Surfaces et exploitations en mode agriculture biologique dans les principales régions



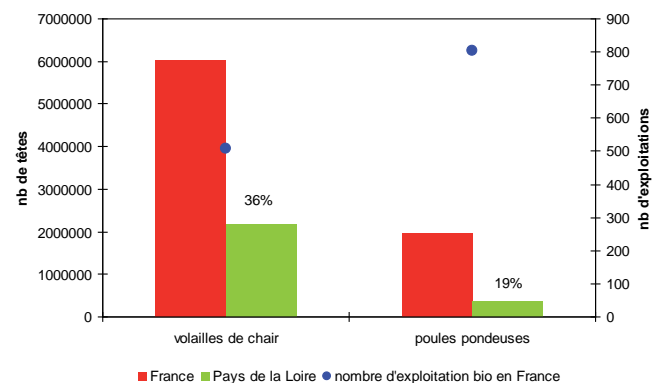
Source : Agence BIO

Fig. 3 - Production bio secteur animal hors volaille



Source : Agence BIO

Fig. 4 - Production bio secteur de la volaille

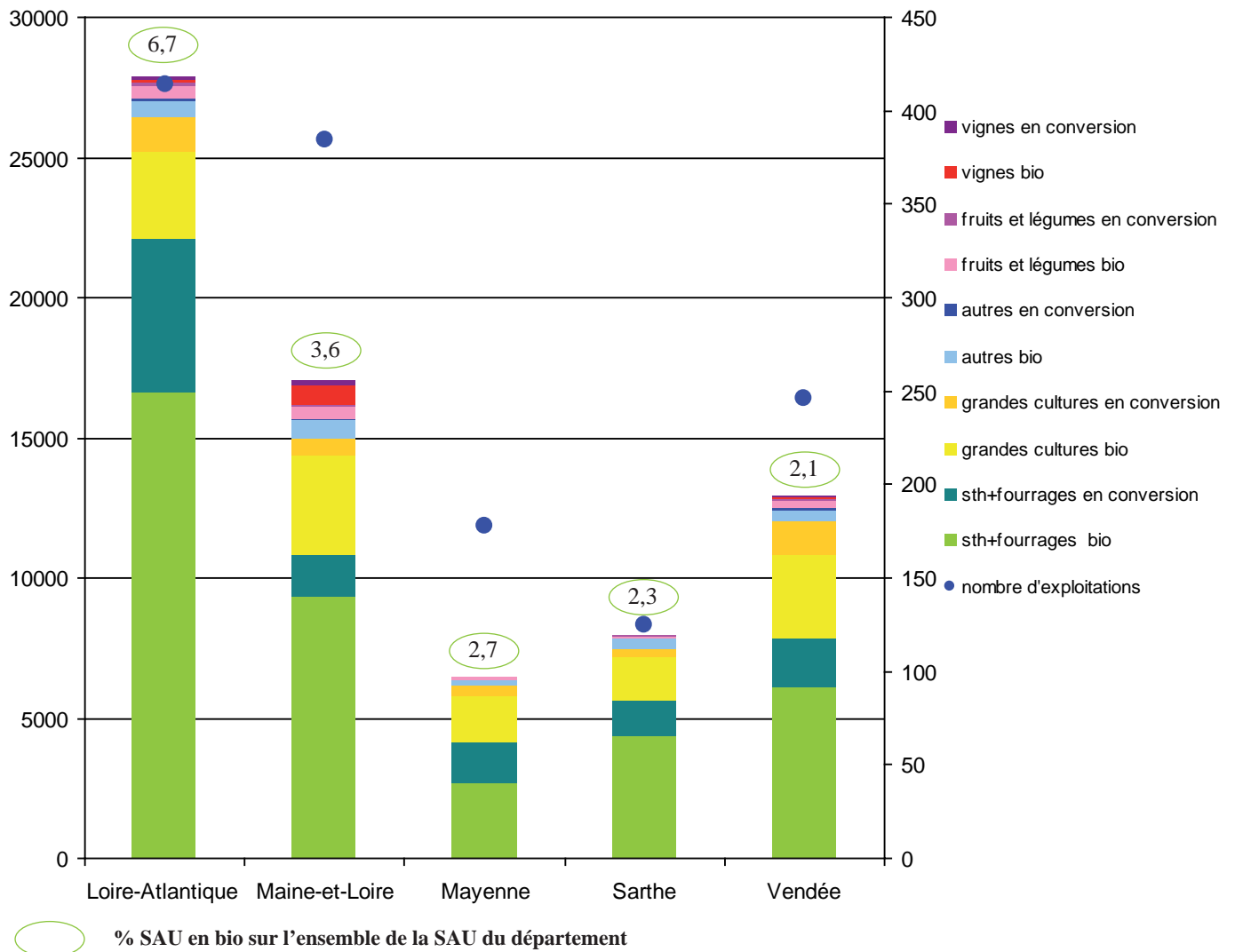


Source : Agence BIO

L'agriculture biologique concerne 3,5 % de la SAU régionale, répartis inégalement entre les différents départements. Avec 6,7 % de sa SAU consacrés au bio, la Loire-Atlantique est de loin le département ayant le plus fort taux de SAU en agriculture biologique. En nombre de structures impliquées, la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire montrent toujours un fort dynamisme. Les exploitations biologiques ligériennes sont majoritairement orientées vers la production bovine (viande et lait). En Loire-Atlantique et en Mayenne, cette orientation représente respectivement 58 et 52 % des exploitations biologiques. Il en résulte

d'importantes proportions de surfaces toujours en herbe et de fourrages. La Vendée se distingue par une forte production de volailles (14 % des exploitations) et de polyélevage. Les légumes sont l'orientation principale pour 9 à 12 % des exploitations biologiques selon les départements, à l'exception de la Sarthe qui en compte moins. En Maine-et-Loire, le secteur viticole concerne 21 % des exploitations biologiques et 6 % de la SAU départementale. La Sarthe présente une forte proportion de systèmes mixtes ayant des volailles.

Fig. 5 - Les surfaces et le nombre d'exploitations bio par département



Source : Agence BIO

La vente directe est fréquemment utilisée comme mode de commercialisation ; entre 41 et 60 % des exploitations y ont recours pour une part de leur production. Elle est particulièrement importante pour les filières viticole, maraîchère, ovine-caprine

et pour le canard à rôtir. Inversement, en moyenne, 70 % des bovins bio, 94 % du lait bio de vache, 92 % de la production porcine bio et la majorité des volailles de chair bio sont commercialisés en circuit long.

2. Résultats économiques des exploitations biologiques

(d'après l'étude des Revenus Bio des chambres d'agriculture des Pays de la Loire)

Le produit brut (PB) par unité de travail agricole (UTA) le plus fort est relevé dans les exploitations de volailles ponduses (221 800 €/UTA). Il atteint 148 000 €/UTA pour les exploitations orientées vers les grandes cultures, 108 000 pour les bovins lait et 106 000 pour le maraîchage. Le produit brut le plus faible est celui des exploitations bovins viande (88 500 €/UTA).

Le secteur bovin viande présente des charges de structure à hauteur de 45 % du produit brut. Le coût des semences dans les charges opérationnelles est dominant pour les céréaliers. Pour les maraîchers, la charge principale reste la main d'œuvre, qu'elle soit permanente ou temporaire (26 % du PB), loin devant

les semences et les plants.

Pour l'orientation bovin viande, la part des subventions d'exploitation dans la formation du produit brut s'élève à 36 %. Elle atteint 20 % pour les grandes cultures. Pour les élevages de ponduses et le maraîchage, les subventions représentent respectivement 7 et 3 % du produit brut.

L'excédent brut d'exploitation pour l'ensemble des orientations représente environ 40 % du produit brut à l'exception des volailles de ponte qui plafonnent à 23 % seulement. Pour ces dernières, les charges opérationnelles (55 % du PB) et en particulier l'alimentation (36 % du PB), sont déterminantes.

Hormis les exploitations bovines viande, tous les systèmes de production parviennent à l'objectif de 40 à 45 000 € d'EBE en moyenne. Le taux d'endettement des exploitations conduites en mode biologique varie entre 52 et 65 %. L'orientation volailles de ponte possède le taux d'endettement le plus élevé même si le poids de la dette ne représente que 40 % de l'EBE. Pour ces exploitations à faible capacité d'autofinancement, les investissements sont réalisés sur prêts bancaires à long terme.

Au final, le résultat courant le plus important s'élève à 45 500 € UTA pour l'orientation grandes cultures, à 30 000 € pour les poules, à 28 000 € pour le maraîchage, à 25 000 € pour les laitiers et à près de 20 000 € pour les bovins viande.

Un examen au niveau national des résultats des exploitations biologiques du réseau d'information comptable agricole (RICA) n'est pas envisageable par type de production, compte tenu du faible nombre d'exploitations pour chaque orientation. La comparaison, toutes orientations confondues, entre les revenus des exploitations conventionnelles et biologiques du RICA est en revanche possible. Elle montre que, le résultat courant avant impôt par unité de travail non salarié (UTANS) est plus élevé pour les exploitations en agriculture biologique.

Même si les prix payés à la production sont rémunérateurs, les aléas climatiques et le coût des matières premières sont des éléments majeurs de l'évolution de résultats économiques. Sur l'exercice 2009, la stabilité du prix du lait biologique payé aux

3. Actions et aides régionales

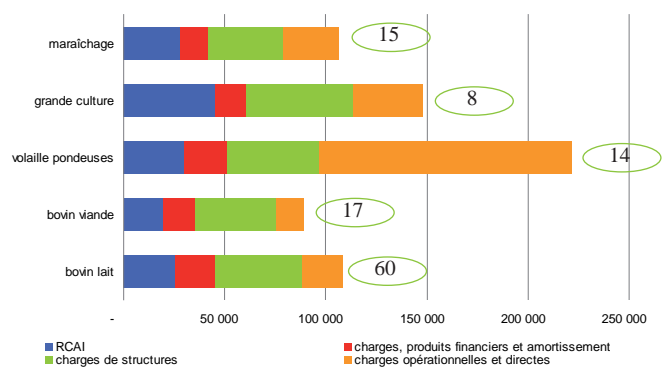
Le plan « Agriculture biologique horizon 2012 », mis en place par l'État en 2008 avec l'objectif de 6 % de surfaces en bio, est à mi-parcours. L'État, le Conseil Régional et les Conseils généraux ont accompagné et permis à chaque projet de conversion de se réaliser. Au total en 2010 en Pays de la Loire, plus de 5,7 millions d'euros sont dédiés à la production biologique, à la transformation ou à la structuration de la filière.

La structuration de la filière bio est soutenue par le fonds d'intervention stratégique des industries agroalimentaires (FISIAA), l'aide régionale (ARIAA) et l'action de l'Agence BIO dans ce domaine. Les actions régionales de l'Interbio, de la Chambre Régionale d'Agriculture et de la Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire financées par la DRAAF et le Conseil Régional soutiennent également l'agriculture biologique.

Des actions complémentaires ont aussi été lancées pour développer la consommation de produits biologiques. Un cahier des charges sur la restauration à caractère commercial est actuellement en cours d'élaboration suite à la loi de modernisation de l'agriculture promulguée le 27 juillet dernier. Le code des marchés publics est en cours de modification pour privilégier les productions issues de circuits courts dans la restauration collective publique.

Aide à la conversion biologique : la conversion à l'agriculture biologique a été soutenue jusqu'en 2010 sur le second pilier de la PAC par une mesure agroenvironnementale de conversion dite « CAB », par laquelle l'exploitant s'engageait à maintenir ses parcelles en agriculture biologique pendant 2 ans à l'issue de la phase de conversion. A compter de 2011, le soutien à la conversion à l'agriculture biologique sera assuré sur les crédits du FEAGA (1^{er} pilier de la PAC) dans le cadre d'une aide annuelle. Les modalités précises seront arrêtées au niveau national. Les

Fig. 6 - Formation du produit brut des exploitations biologiques



○ Nombre d'exploitations dans l'échantillon

Source : SRISE, selon données Chambres d'Agriculture Pays de la Loire

$EBE = RCAI + \text{charges et produits financiers et amortissements}$

$PB = EBE + \text{charges de structures} + \text{charges opérationnelles et directes}$

producteurs a permis le maintien du produit brut par UTA des exploitations laitières. En 2010, la perte de fourrage liée à la sécheresse ainsi que l'envolée des cours des céréales devraient peser sur les résultats des exploitations.

contrats agroenvironnementaux CAB souscrits en 2010 seront également financés à compter de 2011 dans ce cadre.

Plan d'action régional captages prioritaires : il vise à favoriser le développement de l'agriculture biologique et de l'agriculture économe en intrants autour des captages prioritaires (articles 27 et 31 de la Loi Grenelle 1) afin de préserver la ressource en eau et de réduire les coûts de traitement de l'eau.

Ce plan d'action prévoit d'établir des diagnostics de territoire d'opportunité de l'AB ou de l'agriculture économe en intrants à partir desquels seront déployées des actions pour aider ce type d'agriculture avec l'aide des organismes de développement agricoles et économiques.

Les autres leviers d'action identifiés sont la promotion de l'AB (1 site pilote en région), la structuration des filières locales (pour assurer un débouché pour les produits, notamment en restauration collective), la maîtrise foncière et l'accès facilité au foncier associé au bail environnemental et la planification territoriale.

Introduction de produits biologiques en restauration collective : dans le cadre du programme national pour l'alimentation (PNA), l'État conduit une réflexion sur l'introduction de produits locaux - en particulier biologiques - en restauration collective. Ainsi, la DRAAF a financé une action visant à élaborer un référentiel régional destiné à regrouper l'ensemble des opérateurs susceptibles de répondre à la demande de la restauration collective en agriculture biologique, de l'échelle locale à l'échelle régionale. Dans la continuité, elle accompagne une action de formation des cuisiniers de la restauration collective pour l'utilisation optimale des produits biologiques afin qu'ils intègrent progressivement et régulièrement ces produits dans leur offre alimentaire.

Les différentes actions aidées en faveur de la bio par financeur en Pays de la Loire en 2010

EUROPE	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la formation - Passage au 1er pilier de la PAC en 2011 des aides à la conversion et au maintien - FEADER 111b - Tech&BIO 2010
ETAT	<ul style="list-style-type: none"> - Animation régionale et structuration de la filière - Recherche expérimentation - Mesure Agro-Environnementale Conversion (pour la seule annuité 2010 des contrats) - Création d'un référentiel régional bio et formation de cuisiniers (via INTERBIO) dans le cadre du Plan d'actions régional « offre alimentaire » - Agence bio : appels à projet Avenir BIO - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : convention passée avec la coordination agrobiologique (CAB) pour la réalisation d'une grille régionale d'analyse de l'opportunité d'un développement de la bio sur les captages - Mise en place par FranceAgriMer d'un programme de soutien à l'agriculture bio dans le secteur des grandes cultures - Fonds d'intervention Stratégique des industries agroalimentaires : aide à la transformation
Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de l'animation et des programmes d'actions annuelles des organisations professionnelles - Interbio, chambre régionale d'agriculture (CRA) et CAB, ainsi qu'un programme de recherche-expérimentation pour la CRA - Aides directes : installations (31 dossiers) et certification (134 dossiers) - Recherche Expérimentation - Aide régionale aux industries agroalimentaires
Conseil Général 44	<ul style="list-style-type: none"> - Aides GAB 44 (groupement des agriculteurs biologiques) : fonctionnement et financement d'un technicien maraîcher bio - Financement du diagnostic conversion, groupe d'échanges, de savoir-faire, via les structures GAB et chambre d'agriculture - Financement « MangerBio 44 » Structure de commercialisation sur la RHD auprès de 8 collègues - Aide CAB « salon vin bio du coin » - Financement de La voix biolactée (association pour le développement de la filière laitière biologique au travers d'actions de communication)
Conseil Général 49	<ul style="list-style-type: none"> - Aides aux organismes : <ul style="list-style-type: none"> → GABB Anjou (groupement des agriculteurs biologiques et biodynamiques) : fonctionnement → Chambre régionale : organisation de Tech&Bio → Chambre départementale : expérimentations - Aides versées à des agriculteurs dans le cadre de leur 1^{ère} année de certification (57 demandes) et diagnostics conversion (13 réalisations)
Conseil Général 53	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec le CIVAM BIO 53 pour les missions de développement et d'animation : <ul style="list-style-type: none"> → Financement direct : <ul style="list-style-type: none"> • aide à la création d'un emploi tremplin (animation dans les cantines) • réalisation du salon « Planète en fête » (salon de l'environnement et du développement durable) → Financement via la chambre d'agriculture : frais de fonctionnement du CIVAM 53
Conseil Général 72	<ul style="list-style-type: none"> - Aides à l'accompagnement de l'AB versée à la chambre départementale et au GAB 72 - Aides pour l'accompagnement technique des maraîchers via le GAB 72 - Aides aux investissements : l'agriculture bio ne dispose pas d'un budget spécifique. Les projets sont intégrés dans les lignes budgétaires suivantes : élevages, qualité et maintien de la valeur ajoutée localement et environnement
Conseil Général 85	<ul style="list-style-type: none"> - Aides directes versées aux exploitants agricoles : aides au matériel (17 dossiers) et à la transformation à la ferme (2 dossiers) - Aides aux organismes : <ul style="list-style-type: none"> → GAB (notamment pour des actions d'introduction des produits bio dans les collègues) → Chambre d'agriculture
CasDAR *	<ul style="list-style-type: none"> - Aides versées dans le cadre du Plan régional de développement agricole (PRDA)

* CasDAR : (compte d'affection spéciale « développement agricole et rural »)

Bio et enseignement

Depuis la rentrée 2008 (note de service DGER/SDPOFE/N2008-2081), l'agriculture biologique doit être prise en compte dans tous les cursus de formation de l'enseignement agricole et pourra donner lieu à une orientation « AB » validée par le ministère. L'enseignement agricole des Pays de la Loire contribue activement à l'atteinte des objectifs du plan « agriculture biologique : horizon 2012 » à travers trois axes majeurs :

- La mise en œuvre de l'approche AB dans les cursus d'enseignement à travers des actions de formation continue des personnels et la réalisation en novembre 2010 d'un séminaire sur l'AB dédié aux formateurs des établissements d'enseignement agricole publics et privés, qui a réuni plus de 150 participants.
- La prise en compte du mode de production AB au sein des 11 exploitations agricoles de l'enseignement agricole public qui globalement totalisent aujourd'hui 20 % de surface AB dans leur SAU et dont le pôle de référence est l'exploitation du lycée de La Roche-sur-Yon, certifiée AB pour toutes ses productions et qui propose une formation BP REA ⁽¹⁾ à orientation biologique.
- L'intégration progressive de produits locaux labellisés AB dans les restaurants scolaires des lycées agricoles. Pour les établissements publics qui délivrent journalièrement environ 4 800 repas, la part moyenne des produits AB en valeur est de 6,5 % et quelques établissements approchent l'objectif de 20 %.

⁽¹⁾ Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole

Bio et recherche

Les Pays de la Loire participent à 4 projets du réseau mixte technologique pour le développement de l'agriculture biologique RMT Dev AB :

- la conception d'un référentiel au service du développement de l'agriculture biologique RefAB conduisant à des dispositifs d'acquisition de références et des systèmes d'information innovant. Animés par l'ITAB, la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire et l'ACTA les travaux s'appuient sur neuf régions pilotes.
- le projet AVIBIO vise à favoriser le développement de la production avicole biologique en France, à proposer un produit de qualité, respectueux de l'environnement, accessible au plus grand nombre et favorisant l'emploi rural et le développement des territoires ;
- le projet PORCBIO, pendant du projet précédent pour la filière porcine et aussi axé sur le passage à une alimentation 100 % bio, produite régionalement ;
- le projet PROTEAB, porté par l'IBB, sur la capacité d'accroître l'introduction des légumineuses à graines dans les rotations.

Le réseau mixte technologique pour le développement de l'agriculture biologique (RMT DevAB) lancé le 9 juin 2008 réunit les compétences spécifiques à l'AB en recherche, formation et développement. Il a pour ambition d'identifier des stratégies de développement de l'agriculture biologique et d'organiser le transfert des connaissances avec tout le secteur agricole.

Au delà de ce RMT, dans le cadre des travaux européens d'Era-Net Core, un premier appel à projets Organic II a été lancé le 5 juillet 2010. Pour la France, y participent l'Inra et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. Ce projet européen, démarré en 2010, regroupe 22 pays européens et vise à coordonner les recherches en agriculture biologique.

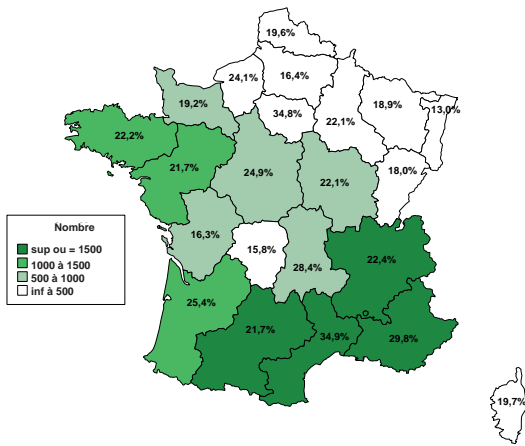
La région abrite la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou entièrement consacrée à l'agriculture biologique sur 115 ha avec la conduite d'un troupeau de vaches allaitantes. L'exploitation est gérée avec l'objectif d'atteindre l'autonomie alimentaire totale du troupeau, avec un niveau élevé d'exigence sur les performances zootechniques et sur la qualité de finition des animaux.

L'agriculture biologique en France

En France en 2009, 2,5 % de la SAU sont exploités en mode de production biologique par 16 446 exploitations représentant 3,1 % des exploitations nationales. En 2010, le nombre d'exploitations dépassera les 20 650 (en hausse de plus de 25 % par rapport à 2009). Malgré le dynamisme du secteur, la part de la

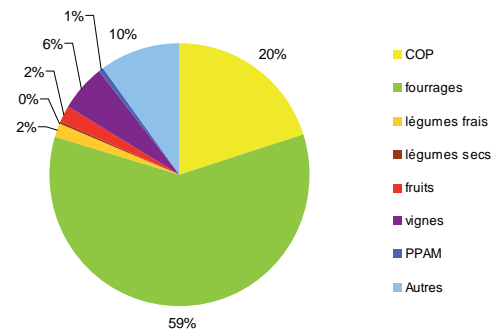
SAU consacrée au bio ne devrait atteindre que 2,9 %, ce qui est encore loin de l'objectif des 6 % en 2012 du Grenelle de l'environnement. La moitié des surfaces est localisée sur cinq régions : Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et PACA.

Fig. 7 - Répartition des surfaces biologiques par production



Source : Agence BIO

Fig. 8 - Répartition des surfaces biologiques par production



Source : Agence BIO

En France, 70 % de la superficie en agriculture biologique correspond à de la surface toujours en herbe, des prairies ou des cultures fourragères. Les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux) représentent 19 % des surfaces bio mais seulement 1,1 % des surfaces totales emblavées. Les vignes occupent 6 % des surfaces en bio, soit 4,6 % des surfaces nationales viticoles. Les conversions dans ce secteur sont en expansion en particulier dans les zones de production du Sud. Viennent ensuite les légumes et les fruits, 2 % des surfaces en agriculture biologique chacun et respectivement 3,1 % et 6,4 % du total national.

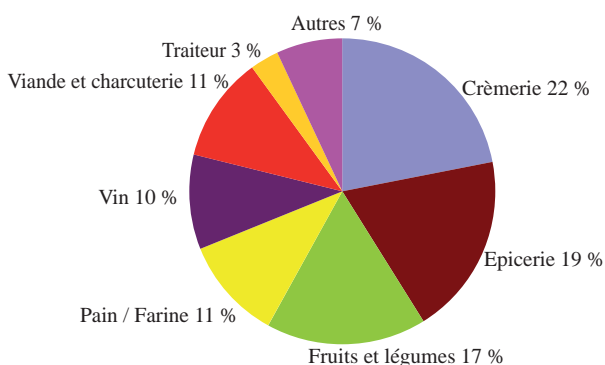
En 2009, le cheptel bio, en progression notamment dans le secteur avicole représente pour les poules pondeuses 4,5 % du total national, 2,5 % pour les brebis, 1,6 % pour les vaches, 0,8 % pour les poulets de chair et 0,4 % pour les truies.

Le marché du bio français, qui s'élève à 3 milliards d'euros en 2009, est en forte expansion (+10 % par an de 1999 à 2005 et

+ 19 % entre 2008 et 2009). Toutefois, il ne correspond qu'à 1,9 % du marché alimentaire total. Il s'organise essentiellement autour de deux circuits de distribution : les GMS et les magasins spécialisés (cf. figure 10) Les actes d'achat estimés en valeur se concentrent sur 3 secteurs principaux : la crèmerie, l'épicerie et les fruits et légumes (cf. figure 9).

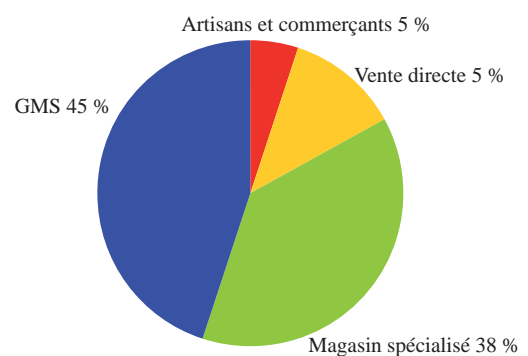
D'un point de vue des fréquences d'achat, ce sont les légumes notamment ceux commercialisés sur les marchés de plein vent qui arrivent en tête. Viennent ensuite les produits laitiers et les œufs majoritairement commercialisés en GMS. La production nationale en agriculture biologique est insuffisante pour couvrir la demande actuelle. En effet, certaines productions (agrumes, bananes, café, riz...) ne peuvent pas être réalisées sur le territoire national, d'autres le sont en quantité insuffisante. Tel est le cas des fruits et légumes, des céréales et des produits laitiers.

Fig. 9 - Répartition des achats par secteur



Source : Agence BIO

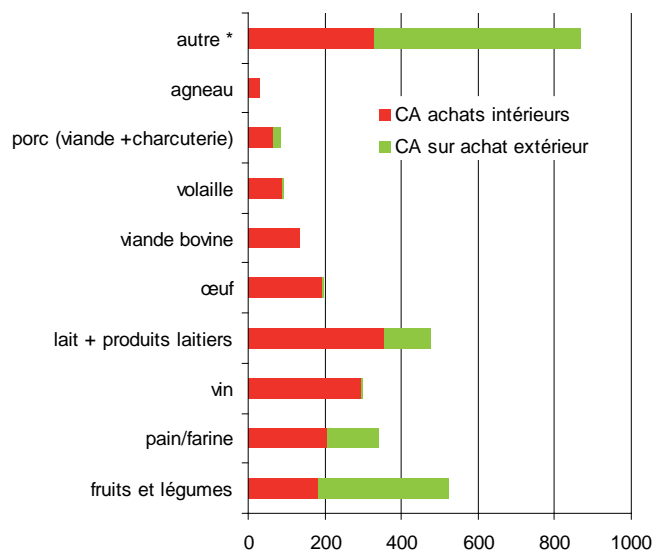
Fig. 10 - Répartition des ventes par circuit de distribution



Source : Agence BIO

Les produits issus de l'importation représentent en valeur 38 % des achats. En fruits et légumes, 65 % de la valeur des ventes correspond à des produits d'origine extérieure (cf. fig 11).

Fig. 11 - Répartition du chiffre d'affaires selon l'origine des produits



* autre : épicerie sucrée, salée, boissons, surgelés

Source : Agence BIO

Le BIO et la Restauration Hors Domicile (d'après l'étude CSA 2010 réalisée pour l'Agence bio)

Le marché du bio en restauration collective progresse. En 2009 les achats de produits biologiques représentent 92 M€ contre 44 M€ en 2008. Pour autant, ceux-ci ne représentent que 1,3 % du marché de la restauration collective. En 2010, 4 établissements de restauration collective sur 10 proposent des produits biologiques. Compte tenu des intentions exprimées, 8/10 devraient en proposer d'ici 2012. Pour les établissements acheteurs de produits bio, le montant de leurs achats en bio a doublé entre 2009 et 2010 pour passer à 10 % de leurs achats totaux.

Les principales familles de produits proposées en restauration collective sont les fruits en particulier la pomme (pour 77 % des acheteurs), les légumes, notamment la carotte (pour 59 % des acheteurs) et les produits laitiers dont les yaourts (73 % des acheteurs). Parmi les produits carnés, le poulet occupe la première place. Les produits surgelés représentent encore une faible part mais progressent nettement. Les intentions d'achats sont à la hausse, notamment pour les produits frais. L'étude révèle également qu'un quart des établissements estime avoir besoin d'informations complémentaires et de formation.

Les prix

L'examen des prix pratiqués en GMS et en magasins spécialisés, réalisé par le réseau des nouvelles des marchés (SNM) sur la France entière, révèle que les produits du secteur animal sont généralement plus chers en magasins spécialisés qu'en GMS. Ainsi, entre 2007 et 2010, le poulet bio est en moyenne 14 % plus onéreux en magasin spécialisé qu'en GMS. Cet écart atteint 37 % en moyenne sur 2010 pour le lait demi écrémé bio en bouteille. A contrario, on n'observe quasiment pas de différence pour les œufs.

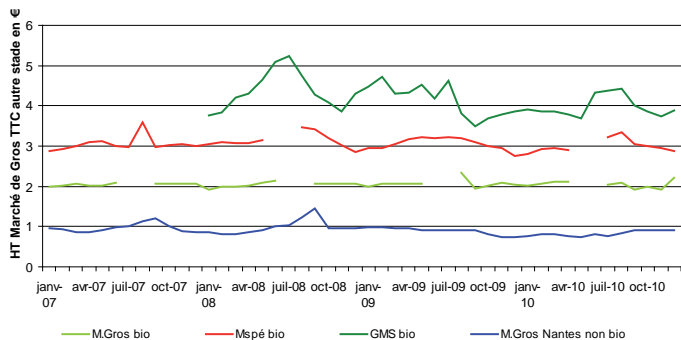
En fruits et légumes, la situation s'inverse. En effet, les magasins spécialisés sont plus compétitifs que les GMS. Pour la pomme Golden, l'offre des magasins spécialisés est calquée sur la saison et présentée en vrac, alors qu'en GMS le produit est présenté emballé et sur l'ensemble de l'année. Les écarts de prix constatés vont de 16 à 40 % selon les périodes. Pour la tomate, le concombre ou le melon, la saisonnalité est respectée par l'ensemble des circuits de distribution. Les cours en magasins spécialisés suivent assez fidèlement l'évolution du marché de gros. En GMS, les cours de la tomate sont supérieurs de 15 à 45 % à ceux des magasins spécialisés et varient avec moins d'amplitude au cours de la saison. La situation du concombre et du melon est plus complexe. En effet, les prix en GMS présentent des profils très variables d'une année sur l'autre et au cours des campagnes, ce qui ne permet pas de dégager une véritable tendance.

A l'échelle mondiale

Les superficies cultivées en mode biologique sont estimées à 35 millions d'hectares dont deux tiers sont des prairies. Au sein de l'Union européenne, l'Espagne arrive en première position en termes de surfaces biologiques (4,5 % de la SAU) devant l'Italie. La consommation mondiale de produits biologique a triplé entre 1999 et 2008. Elle est essentiellement concentrée aux Etats-Unis et en Europe et représente 20,4 milliards d'euros. En Europe, les trois quarts des ventes sont effectuées en Allemagne, au Royaume-Uni, en France et en Italie.

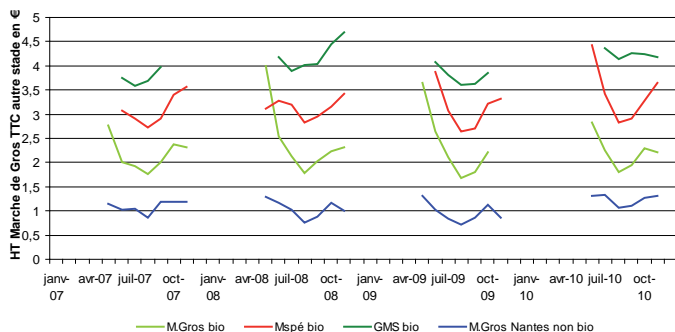
Prix des produits biologiques à différents stades de commercialisation

Pomme Golden France



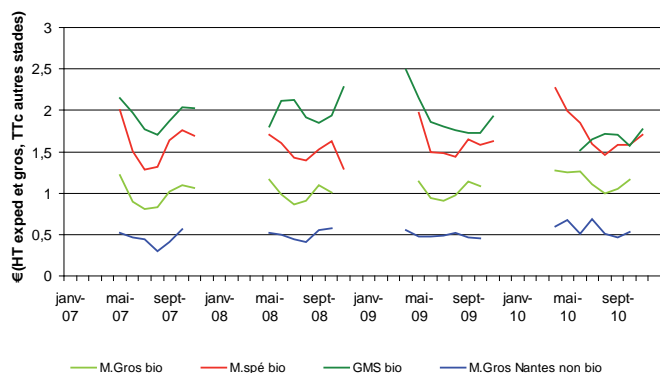
Source : FranceAgrimer - SNM

Tomate ronde France



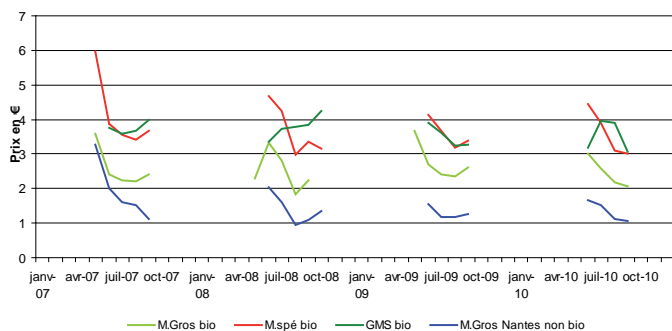
Source : FranceAgrimer - SNM

Concombre France 500-600 g - colis de 12 - la pièce



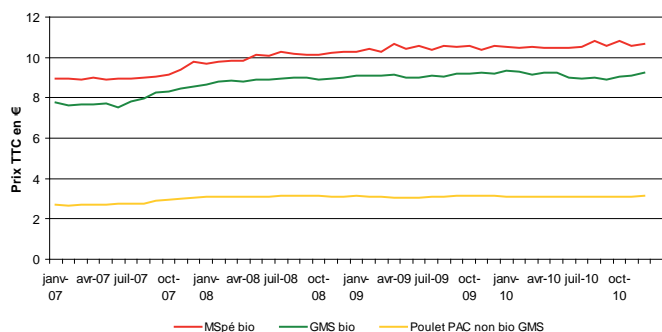
Source : FranceAgrimer - SNM

Melon charentais jaune France



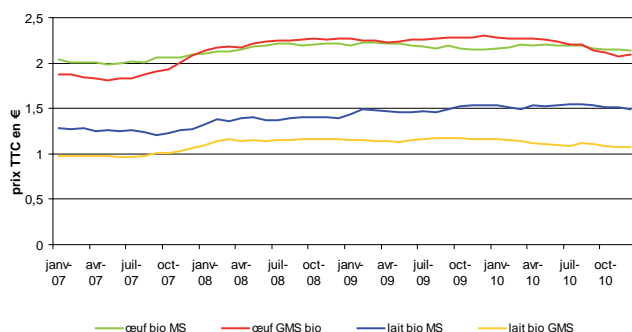
Source : FranceAgrimer - SNM

Poulet



Source : FranceAgrimer - SNM

Lait bouteille d'1 l - Oeufs en boîte de 6



Source : FranceAgrimer - SNM



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information
statistique et économique
12, rue Menou - 44035 NANTES CEDEX 1
Tél. : 02 40 12 36 40 - Fax : 02 40 12 36 43
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
mars 2011

Directrice de la publication : P. Bossard
Rédacteur en Chef : M. Maréchal
Rédaction : SRISE, avec la collaboration du SRAL,
du SREFAR, du SRFA, du SRFD et de la DREAL
Impression : SRISE à NANTES
Composition : B. Guy